

Absence de délibération du jury et ajournement

Par **Yas222zzzz**, le **03/07/2019** à **17:41**

Bonjour,

Je suis étudiant en Master 2, je voudrais savoir si je pouvais contester la décision selon laquelle j'ai été ajourné, en invoquant un vice affectant la composition du jury. En effet, au cours du master depuis son début, et jusqu'à sa fin en ce jours, nous n'avons jamais reçu de notes, pas même celles du premier semestre, étant supposées déterminantes. Étant donné que les notes du premier semestre n'ont pas été données, aucun jury ne s'est réunit pour délibérer

Par ailleurs, dans le cadre du master 2 nous avons à rédiger un mémoire. Seulement 2 enseignants étaient chargés de nous encadrer et les règles n'étaient pas les mêmes entre l'enseignant référant que j'ai eu et l'autre enseignant référant . Mon enseignant référant nous avait obligé à rendre nos mémoires 3 jours avant l'autre groupe. Je ne trouve pas normale que pour une même classe, les règles ne soient pas les mêmes en fonction de l'enseignant.

Merci de vos réponses

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/07/2019** à **07:22**

Bonjour

Attention dans la plupart des M2, le jury ne se réunit qu'une seule fois pour délibérer à la fois sur le premier et le second semestre.

En revanche, il n'est pas normal que vous ne connaissiez pas vos notes.
Il faut contacter le responsable du Master.

Et il est en effet inadmissible que la date de rendue des Mémoires n'étaient pas la même pour l'ensemble de la promo. Ça aussi vous pouvez le signaler au responsable.

Par **Yas222zzzz**, le **04/07/2019** à **10:07**

Bonjour

Merci pour votre réponse.

Alors oui nous n'avons aucune note depuis le début de l'année, l'un des deux professeurs référents du master nous parlait d'un fait illégal impliquant un vice de procédure vis à vis du master.

Par ailleurs, il n'y avait pas que la date qui diffère. Le traitement entier des étudiants diffère. Par exemple mon enseignant exigeait 20 minutes d'oral alors qu'avec l'autre prof des élèves ont fait 6 minutes ...

Enfin, à mon oral, j'ai eu l'impression d'avoir été lynché ... mon oral a duré 1h30 et pendant les 1h30 nous n'avons jamais parlé du fond elle m'a parlé que de mes fautes et à la fin de la soutenance d'une manière assez hautaine me dit je vous met 8.

8 alors que toutes les fautes sont dues au manque de temps, car pendant que nous écrivions nos mémoires, les cours et exams continuaient. Aujourd'hui je suis vraiment au bord de la dépression.

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/07/2019** à **10:20**

[quote]

l'un des deux professeurs référents du master nous parlait d'un fait illégal impliquant un vice de procédure vis à vis du master.

[/quote]

Ok c'est bien beau de le reconnaître mais que compte il faire ?

Lui avez-vous également parlé de la façon dont se sont déroulées les soutenances ?

Par **Yas222zzzz**, le **04/07/2019** à **10:37**

Non je n'ai pas parlé à l'autre prof de la soutenance. J'ai peur qu'il aille en parler avec mon professeur et qu'elle ait l'impression que je veux la doubler ou me soustraire à elle, mon enseignant référent.

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/07/2019** à **10:43**

Vous pouvez simplement dire que vous ne comprenez pas pourquoi certains ont eu moins de temps pour rendre leur Mémoire.

Il faut vraiment que le responsable table du poing sur la table car il y a de trop de choses qui ne vont pas.

Sinon, vous n'aurez qu'à prendre aux pieds de la lettre ce que vous a dit votre responsable et faire un recours. Si vous arrivez simplement à présenter des mails ou autres écrits où il

apparaît deux dates différentes pour le rendu des Mémoires, vous aurez déjà réussi à démontrer une rupture d'équilibre. Sans parler du fait que vous êtes ajourné sans connaître vos notes et que le responsable lui-même reconnaît que ce n'est pas normal

Quoiqu'il en soit tenez nous au courant de la suite des événements